



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE LAMBRUISSE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13-12-2019**

**Date de convocation :** 03 décembre 2019

**Séance ouverte à 18 h 15**

**Présents :** Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** DAUMAS Alain,  
M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

**En préambule :**

Monsieur le Maire soumet l'ajout à l'ordre du jour la prise d'une délibération concernant le vote d'une décision modificative sur le budget communal destinée au paiement des salaires du personnel. Le Conseil est favorable à cette modification.

**1- Vote de décision modificative.**

Afin d'honorer l'engagement de dépense relatif au dépassement des crédits votés pour les salaires du personnel, il est nécessaire de procéder au vote de la décision modificative suivante :

Budget	Nature	Cpte débit	Montant	Section	Cpte crédit	Section	Nature	Montant
Général	Entretien voies et réseaux	615231	-34,21 €	Fonct	6411	Fonct	Salaires	+34.21 €

Délibération à l'unanimité (5 voix pour).

**2- Approbation du compte-rendu de la séance du 19/10/2019.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2019, dont chaque conseiller a été destinataire et qui a été affiché et publié sur le site internet de la Commune.

**3- Rapport n°3 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Monsieur le Maire présente le Rapport n°3 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées reçu de la Communauté de Communes aux fins d'approbation.

Après en avoir délibéré, le CM décide de refuser ledit rapport considérant qu'il résulte d'une obligation imposée à la Commune lors de la mise en place de la C.C.A.P.V. alors que de nombreuses Communes y étaient opposées.

Délibération à l'unanimité (5 voix pour).

**4- Demande de pérennisation de location d'une parcelle à Télédiffusion de France :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance des services de Télédiffusion de France portant demande de location de la parcelle Y 180 sur laquelle est implanté un relais de télévision et de téléphonie mobile pour une durée de 20 ans.

Le Conseil décide de donner un avis de principe favorable mais souhaite un examen des conditions liées à cette proposition.

Vote : 5 voix pour

**5- Travaux de protection du lit de l'Encure (Ancienne décharge) :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à la Commune par l'Inspectrice de la Direction Départementale des Territoires (Service de l'Environnement et des Risques) portant constatation de la présence de déchets ayant atteint le lit majeur et mineur du torrent l'Encure et mise en demeure de remédier à l'illégalité de cette situation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Conseil envisage :

- de condamner l'accès à la plateforme en bordure de la RD 219
- de faire rétablir l'accès le long de l'Encure pour permettre l'évacuation des monstres en bordure du torrent,
- de monter un dossier avec les services de la DDT de façon à mettre le site en conformité avec la législation en vigueur.

Dans l'attente de nouvelles modalités fixant le devenir de ce site, le dépôt de tout matériau, y compris les inertes sera interdit par arrêté

Vote : 5 voix pour

## 6- Remplacement de l'imprimante et du photocopieur :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise à ce sujet lors de la réunion du 19 octobre 2019.  
Il confirme que cette opération est indispensable.  
Le Conseil décide que cet achat sera proposé au budget 2020.

Vote : 5 voix pour

## 7- Prise en charge de la complémentaire santé des Agents :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise à ce sujet lors de la réunion du 19 octobre 2019.  
Le Conseil, compte tenu de la fin d'exercice 2019, décide de reporter cette prise en charge à l'exercice 2020.

Vote : 5 voix pour

## 8- Divers :

### 8-1 : Avancement des travaux sécurisation de l'Eglise :

Monsieur le Maire expose que le projet travaux de sécurisation de l'Eglise fait l'objet d'une étude conjointe de l'entreprise GAMBIA (Digne-les-Bains) et d'une entreprise de micro-pieux (SALON de PROVENCE). Une proposition est attendue.

Il confirme qu'il a à cœur de terminer la tâche entreprise et ce malgré des difficultés dont personne n'avait tenu compte.

### 8-2 : Paniers de Noël 3<sup>ème</sup> Age :

Conformément à la décision prise le 19 octobre, les paniers sont prêts à être distribués autour du 20 décembre courant.

### 8-3 : Collecte des ordures et tri sélectif. Information :

De nouvelles colonnes destinées à recevoir les ordures ménagères, les emballages, les cartons ont été mises en place.

Leur collecte sera assurée par le SYDEVOM dès la semaine 51.

- Seuls quatre points de collecte existent désormais sur la commune :
- Les conteneurs de la rue du Mitan quartier « Les Chailans » sont supprimés pour des raisons d'encombrement de la voie publique.
- Le point de collecte des quatre chemins de Rivière est supprimé
- Il n'y a plus qu'un seul point de collecte à l'entrée du lotissement des Iscles.

Le dépôt d'ordures à l'extérieur des conteneurs est interdit.

### 8-4 : Analyses des eaux, Information :

Les dernières analyses sont conformes. Les détails sont consultables en mairie et sur le site internet de la Commune.

Le service de l'A.R.S. fait savoir que les prélèvements sur les ressources en eau de la Commune sont satisfaisants.

### 8-5 : Nomination d'un délégué local du Souvenir Français. Information :

Suite au départ de Monsieur Declémenti, Monsieur Tendremende (Clumanc), a été nommé délégué local du Souvenir Français. La Commune lui souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Maire :

R. MARTORANO

